

RÈGLEMENT DES 6 COURSES DE L'ARDENNES MÉGA TRAIL

Samedi 25 juin 2022

- ◆ L'Ardennes Méga Trail (AMT)
- ◆ Le Tour des Légendes (TDL)
- ◆ Le Roc La Tour (RLT)
- ◆ La Roche Aux Corpias (RAC)
- ◆ Le Saut Thibault (LST)
- ◆ Les Crêtes De Semoy (CDS)

En raison de la crise sanitaire, l'organisation des différentes courses est soumise à la mise en place de mesures particulières, à savoir : *

- L'obligation d'informer régulièrement les participants avant et pendant l'événement de l'avancement de la situation sanitaire et le cas échéant d'annuler ou de reporter les courses,
- La signature de la charte d'engagement,
- L'obligation d'appliquer les gestes barrière que ce soit pour les participants, les organisateurs, les bénévoles, notamment le port du masque et le contrôle du pass sanitaire et/ou vaccinal sera effectué dès l'entrée sur la base de Newet à Les Hautes Rivières contre la remise d'un bracelet.
- L'inscription aux courses ne pourra avoir lieu sur place (internet uniquement),
- La remise des dossards s'effectuera chez DECATHLON à Charleville-Mézières et sur la base à Les Hautes Rivières dans les conditions visées ci-après,
- Absence de tableau d'affichage des résultats pour éviter les attroupements. Pour les retraits: vous munir de votre confirmation d'inscription – votre numéro de dossards.
- La zone médicale sera uniquement destinée aux coureurs nécessitant des soins essentiels (pas de soins de récupération, de confort...),
- Pas de vestiaires, de douches,
- Ravitaillement liquide et solide organisé pour limiter les contacts (pas de « self-service »).

*** Ces informations seront complétées par un protocole sanitaire, qui suivra, qui pourra évoluer en fonction de la situation sanitaire.**

Article 1 : Descriptif des courses

L'Ardennes Méga Trail (AMT) est un Ultra-Trail, d'environ **100 km et 5500 m de dénivelé positif** se déroulant quasiment intégralement sur sentiers et chemins forestiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **bien préparés à l'Ultra-Trail** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance, l'adresse et la capacité d'adaptation à des situations difficiles dans un contexte de découverte et de cheminement en pleine nature.

Le Tour des Légendes (TDL) est un Ultra-Trail, d'environ **74 km et 4000 m de dénivelé positif** se déroulant quasiment intégralement sur sentiers et chemins forestiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **bien préparés à l'Ultra-Trail** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance, l'adresse et la capacité d'adaptation à des situations difficiles dans un contexte de découverte et de cheminement en pleine nature.

Le Roc La Tour (RLT) est un Trail, d'environ **50 km et 2 800m de dénivelé positif** se déroulant quasiment intégralement sur sentiers et chemins forestiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **bien préparés au Trail** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance, l'adresse et la capacité d'adaptation à des situations difficiles dans un contexte de découverte et de cheminement en pleine nature.

La Roche Aux Corpias (RAC) est un Trail, d'environ **32 km et 1 700m de dénivelé positif** se déroulant quasiment intégralement sur sentiers et chemins forestiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **bien préparés au Trail** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance, l'adresse et la capacité d'adaptation à des situations difficiles dans un contexte de découverte et de cheminement en pleine nature.

Le Saut Thibault (LST) est un Trail Découverte, d'environ **26 km et 1 300m de dénivelé positif** se déroulant quasiment intégralement sur sentiers et chemins forestiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **bien préparés au Trail Découverte** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance, l'adresse et la capacité d'adaptation à des situations difficiles dans un contexte de découverte et de cheminement en pleine nature.

Les Crêtes De Semoy (CDS) est une course nature, d'environ **13 km et 600 m de dénivelé positif** se déroulant quasiment intégralement sur sentiers et chemins forestiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **préparés à la course nature** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance et la capacité à courir en pleine nature. **Cette course ne consiste pas en une marche.**

Article 2 : Information sur les risques encourus

Ardennes Méga Trail (AMT).

- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscients que l'Ardennes Méga Trail est un Ultra-Trail à fort dénivelé, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux, qui surplombent des à-pics vertigineux dont l'accès par les secours est très difficile. Le risque

de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. De larges secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. La course se déroule en partie de nuit, il y a des traversées de ruisseaux, de rivière, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs rocheux, les mains courantes, les échelles, etc. Les participants s'engagent à porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonome durant au moins 20km. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes et à la nuit. Il n'y a pas de sac d'allègement.

Trail des Légendes (TDL).

- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscients que le Trail des Légendes est un Ultra-Trail à fort dénivelé, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux, qui surplombent des à-pics vertigineux dont l'accès par les secours est très difficile. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. De larges secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. La course se déroule en partie de nuit, il y a des traversées de ruisseaux, de rivière, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs rocheux, les mains courantes, les échelles, etc.... Les participants s'engagent à porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonome durant au moins 20km. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes et à la nuit. Il n'y a pas de sac d'allègement.

Roc La Tour (RLT)

- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscients que le Roc La Tour est un Trail à fort dénivelé, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux, qui surplombent des à-pics vertigineux dont l'accès par les secours est très difficile. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. Certains secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. Il y a des traversées de ruisseaux, de rivière, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs rocheux, les mains courantes, etc... Les participants s'engagent à porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonome durant au moins 20km. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes. Il n'y a pas de sac d'allègement.

Roche Aux Corpias (RAC)

- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscients que la Roche Aux Corpias est un Trail à fort dénivelé, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux, qui surplombent des à-pics vertigineux dont l'accès par les secours est très difficile. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. Certains secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. Il y a des traversées de ruisseaux, de rivière, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs rocheux, les mains courantes, etc... Les participants s'engagent à porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonome durant au moins 20km. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes. Il n'y a pas de sac d'allègement.

Le Saut Thibault (LST)

- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscients que le Saut Thibault est un Trail de courte distance à fort dénivelé, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux, qui surplombent des à-pics vertigineux dont l'accès par les secours est très difficile. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. Certains secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. Il y a des traversées de ruisseaux, de rivière, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs rocheux, les mains courantes, etc... Les participants s'engagent à porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonome durant au moins 20km. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes. Il n'y a pas de sac d'allègement.

Crêtes De Semoy (CDS)

- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscients que les Crêtes De Semoy est un trail découverte à dénivelé modéré, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. Certains secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. Il y a des traversées de rivière, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs rocheux, boueux, etc.

Article 3 : Inscriptions

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs majeurs licenciés et non licenciés, nés selon le tableau joint.

Catégories FFA	Codes FFA	Année de naissance	Courses Autorisées
Masters	VE	1987 et avant	AMT RAC CDS LST TDL RLT
Seniors	SE	1988 à 1999	AMT RAC CDS LST TDL RLT
Espoirs	ES	2000 à 2002	AMT RAC CDS LST TDL RLT
Juniors	JU	2003 à 2004	CDS

Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin de vérifier les conditions de régularité de course.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. A ce titre, il faut noter que pour la réussite de ce type d'épreuve individuelle, **une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie sont indispensables.**

Pour valider l'inscription, le coureur devra fournir :

- Une photocopie de la **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' « J'aime courir », délivré par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation,
- Ou une photocopie de la licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
- Ou une photocopie de la licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation,
- Ou une photocopie de la licence délivrée par l'UNSS, l'UGSEL ou UFOLEP, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- Ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie,**

- Un [certificat médical modèle](#) est téléchargeable sur le site internet de l'Ardennes Méga Trail : www.ardennes-megatrail.com

L'attention des coureurs est attirée sur le fait qu'au-delà de l'obligation légale du point précédent, une visite médicale sérieuse permet de détecter d'éventuels problèmes de santé incompatibles avec une course en compétition, et ce, même si le coureur se sent en parfaite condition physique. A ce titre, un électrocardiogramme d'effort est fortement conseillé, d'autant plus si le coureur a 40 ans ou plus.

ATTENTION :

Conformément à la circulaire n°13 du 21 avril 2008, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention « **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** » ou « **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** ».

Les participants étrangers sont tenus de fournir un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition**, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Le **certificat médical** ou la **photocopie de licence** doit être impérativement inséré lors de votre inscription. A défaut, l'inscription ne pourra pas être finalisée en vue de sa validation.

Tarification :

Les inscriptions se font uniquement en ligne à partir du site Internet de l'Ardennes Méga Trail : <http://www.ardennes-megatrail.com/>

Nom de la course	Tarif 1 03.02.2022 à 12h00 au 18.03.2022 à 23h59			Tarif 2 19.03.2022 à 00h00 au 29.04.2022 à 23h59			Tarif 3 30.04.2022 à 00h00 Au 10.06.2022 à 23h59		
	Montant de l'épreuve (A)	Frais d'inscription par carte bancaire (B)	Montant à payer (A + B)	Montant de l'épreuve (A)	Frais d'inscription par carte bancaire (B)	Montant à payer (A + B)	Montant de l'épreuve (A)	Frais d'inscription par carte bancaire (B)	Montant à payer (A + B)
CDS	13,00 €	1,33 €	14,33 €	15,00 €	1,38 €	16,38 €	18,00 €	1,45 €	19,45 €
LST	25,00 €	1,63 €	26,63 €	30,00 €	1,75 €	31,75 €	35,00 €	1,88 €	36,88 €
RAC	30,00 €	1,75 €	31,75 €	35,00 €	1,88 €	36,88 €	40,00 €	2,00 €	42,00 €
RLT	45,00 €	2,12 €	47,12 €	55,00 €	2,37 €	57,37 €	65,00 €	2,63 €	67,63 €
TDL	65,00 €	2,63 €	67,63 €	75,00 €	2,88 €	77,88 €	85,00 €	3,12 €	88,12 €
AMT	80,00 €	3,00 €	83,00 €	90,00 €	3,25 €	93,25 €	99,00 €	3,47 €	102,47 €

Les paiements se font en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

Un accusé de réception est envoyé par mail ; vous pouvez aussi vérifier la validité de votre inscription à partir du site Internet. www.ardennes-megatrail.com.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Article 4 : Remise de dossard, horaires départ, barrières horaires

Les remises des dossards s'effectueront dans le magasin DECATHLON CHARLEVILLE-MEZIERES, 55 Route de Prix, 08000 Charleville-Mézières **du samedi 18 juin au jeudi 23 juin 2022**. Toutefois, pour celles ou ceux en provenance des départements limitrophes des Ardennes ou de l'Étranger, la remise des dossards pourra avoir lieu sur la base de les HAUTES RIVIERES, **le vendredi 24 juin 2022 et le samedi 25 juin 2022**. Les créneaux horaires de remise des dossards seront communiqués ultérieurement.

— Les coureurs devront se munir d'un masque, d'une pièce d'identité, de leur téléphone portable, et du pass sanitaire et/ou vaccinal lors de la remise du dossard. Aucun dossard ne pourra être remis à une tierce personne.

L'organisation donnera des informations complémentaires ultérieurement (mail ou communication facebook).

Les départs de toutes les courses se dérouleront sur la base sportive de Newet à Les Hautes-Rivières 08800 (les organisateurs se réservent le droit de décaler les heures de départ)

- Heure de départ de l'AMT le samedi 25 juin 2022 : à partir de 00H01
- Heure de départ du TDL le samedi 25 juin 2022 : à partir de 03H15
- Heure de départ du RLT le samedi 25 juin 2022 : à partir de 06H00
- Heure de départ du RAC le samedi 25 juin 2022 : à partir de 8H00
- Heurte de départ du LST le samedi 25 juin 2022 : à partir de 09H00
- Heure de départ de la CDS le samedi 25 juin 2022 : à partir de 9H30

Masques : le port du masque sera obligatoire sur le départ, se référer au protocole sanitaire pour de plus amples informations.

Les barrières horaires notées dans le tableau ci-dessous, s'appliquent aux sorties des aires de ravitaillement ; tout coureur hors délais sera mis hors course.

Ardennes Méga Trail (AMT)			Le Tour des Légendes (TDL)			Roc la Tour (RLT)		
Lieu barrières horaires	KM	Barrières horaires max	Lieu Barrières horaires	KM	Barrières horaires max	Lieu Barrières horaires	KM	Barrières horaires max
Bogny/Meuse	24 km	05H20	Bogny/Meuse	24 km	08H35	Bogny/Meuse	24 km	11H20
Anchamps	42 km	09H20						
Petite Commune	56 km	12H30	Petite Commune	42 km	12H40			
Monthermé	71 km	15H50	Monthermé	57 km	15H45	Monthermé	33 km	13H25
Naux	83 km	18H30	Naux	69 km	18H35	Naux	45 km	16H20
Linchamps	91 km	20H15						

Roche Aux Corpais (RAC)			Le Saut Thibault (LST)			Crêtes de Semoy (CDS)		
Lieu barrières horaires	KM	Barrières horaires max	Lieu Barrières horaires	KM	Barrières horaires max	Lieu Barrières horaires	KM	Barrières horaires max
Naux	25 km	13H35	Linchamps	15 km	12H30	Aucune		

Les concurrents hors délais ou mis hors course qui poursuivraient leur progression au-delà de ces barrières horaires, le feraient **hors-course et sous leur propre responsabilité**.

Article 5 : Sécurité course

- Sur les parties du parcours empruntant une voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route, utiliser les trottoirs et les passages piétons etc. Le coureur sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.
- Les secours seront assurés par des secouristes, médecins. Des liaisons radio seront mises en place.
- Il est vivement conseillé à tout coureur recevant un traitement médical, d'en informer l'organisation, afin d'optimiser une éventuelle intervention des secours.
- Des pointages seront effectués tout le long du parcours.
- Le dossard devra être porté de façon visible (afin de faciliter les pointages). Des sanctions pourront être appliquées aux coureurs qui ne respecteraient pas ces consignes.
- Un coureur se doit de porter assistance à toute personne rencontrée en difficulté. Les secours et les organisateurs doivent en être informés immédiatement.
- Pour des raisons de sécurité, les téléphones portables sont obligatoires. La fourniture par l'organisation du n° d'appel du PC sécurité de la course permettra de communiquer aisément en cas de problème.
- Chaque coureur possédera au dos de son dossard, l'ensemble des numéros d'urgence ou nécessaires à l'organisation
- Des postes de secours sont implantés sur le parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course.
- Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Article 6 : Ravitaillement & Assurances

<u>AMT:</u>	<u>TDL:</u>	<u>RLT:</u>
7 ravitos dont 6 solides	5 ravitos dont 4 solides	4 ravitos dont 3 solides

<u>RAC:</u>	<u>LST:</u>	<u>CDS:</u>
2 ravitos dont 2 solides	2 ravitos dont 2 solides	1 ravito solide

Gobelets, afin de limiter la quantité de déchets, et ainsi préserver l'environnement, aucun gobelet ne sera fourni lors des ravitaillements des 6 courses : AMT, TDL, RLT, RAC, LST, CDS. Chaque participant est ainsi invité à apporter et transporter son propre gobelet.

Masques : le port du masque sera obligatoire sur le lieu des ravitaillements, se référer au protocole sanitaire pour de plus amples informations.

Toutes les assistances extérieures (alimentaires, accompagnateurs ou autres...) sont interdites sur le parcours de la course, sous peine de disqualification, notamment : dépose de bouteilles et de nourritures sur le parcours, achat de denrées alimentaires dans les villages traversés, ravitaillement sauvage dans les coffres de voitures, etc... L'assistance extérieure est aussi interdite sur les aires de ravitaillement.

Les parcours escarpés (Echelles, cordes, traversées de rivières, roches etc...) des courses ne permettent pas de transporter une Joëlette. L'utilisation d'une Joëlette mettrait en danger la personne transportée ainsi que les accompagnants.

Interdiction d'être accompagné par un animal ou par un vélo.

Article 7 : Équipement obligatoire

Ardennes Méga Trail (AMT) et le Tour des Légendes (TDL)

- Une réserve alimentaire permettant d'effectuer au moins 20km en totale autonomie alimentaire.
- Un téléphone portable en état de fonctionnement, allumé et avec abonnement international pour les étrangers.
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une lampe frontale en état de fonctionnement
- Une batterie ou frontale de secours
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7cm
- 1,5litres d'eau au départ de la course

Des contrôles inopinés des sacs seront effectués avant le départ, sur le parcours et à l'arrivée.

L'absence d'un de ces matériels (exceptée la frontale) entraînera une pénalité de 1h.

L'absence de la frontale ou d'au moins 2 de ces matériels entraînera la disqualification du coureur.

Les coureurs à cours de réserve alimentaire ou réserve alimentaire jugée insuffisante pour rejoindre la ligne d'arrivée, seront mis hors course.

Les renseignements systématiques et obligatoires de la fiche coureur avec les informations suivantes : Nom, Prénom, date et lieu de naissance, au moins 2 numéros de téléphone de contact d'urgence dont (si possible) au moins 1 personne présente à la course (accompagnant, famille ou autre coureur), allergie médicamenteuse connue, groupe sanguin, antécédents médicaux.

Roc La Tour (RLT), la Roche Aux Corpias (RAC) et le Saut Thibault (LST)

- Une réserve alimentaire permettant d'effectuer au moins 20km en totale autonomie alimentaire.
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7cm
- 1,5 litres d'eau au départ de la course
- Un téléphone portable en état de fonctionnement est obligatoire

Des contrôles inopinés des sacs seront effectués avant le départ, sur le parcours et à l'arrivée.

L'absence d'un de ces matériels entraînera une pénalité de 1h.

L'absence d'au moins 2 de ces matériels entraînera la disqualification du coureur.

Les coureurs à cours de réserve alimentaire ou réserve alimentaire jugée insuffisante pour rejoindre la ligne d'arrivée, seront mis hors course.

Crêtes De Semoy (CDS)

- le téléphone portable, cependant, prévoir des **chaussures running type trail**, adaptées à la course nature.

Article 8 : Annulation

L'annulation de l'inscription et le remboursement n'est possible que dans les cas suivants :

- Accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même.

- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint, son partenaire ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

- En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du justificatif, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

En cas d'annulation, des frais de dossier de 10€, les dons et les plateaux repas seront conservés par l'organisation.

Les demandes d'annulation sont obligatoirement adressées à l'organisation par écrit (courrier ou mail) et munies d'un document justifiant que le coureur est bien dans une des situations autorisant l'annulation.

En cas d'annulation due à la crise sanitaire, l'organisation s'engage à rembourser le montant de l'épreuve (excepté les frais d'inscription par carte bancaire et les frais de gestion).

En cas de modification en course connectée, en raison de la crise sanitaire, l'organisation s'engage à rembourser la différence d'inscription. Votre inscription à l'une de nos courses connectées se fera automatiquement.

Article 9 : Nombre de coureurs

Le nombre maximal de coureurs est de 2000 sur l'ensemble des 6 courses.

Article 10 : Antidopage

Les participants aux 6 courses : AMT, TDL RLT RAC LST et CDS, s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 11 : Ethique de la course – Eco citoyenneté

En s'inscrivant à l'une des 6 courses : AMT, TDL, RLT, RAC, LST et CDS, le coureur s'engage explicitement à respecter le présent règlement ainsi que l'éthique des courses. L'événement Ardennes Méga Trail se veut respectueux de son environnement naturel et humain. Ainsi, la plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles qui choisissent de consacrer une partie de leur temps libre à la course.

Le respect de l'environnement est une condition nécessaire pour permettre la pérennité des courses de pleine nature. Ainsi, il est formellement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées à cet effet. Evitez le gaspillage et le sur-emballage (alimentaire, papier et équipement).

Des contrôles seront réalisés en course pour assurer le respect de ces différents points. Les arbitres seront habilités à procéder à une pénalité de 1h pour une première infraction à ces règles, et à l'exclusion du coureur en cas de récidive.

Certains passages traversent des propriétés privées dont les occupants acceptent la gêne inhérente à la course. Le respect de ces propriétés privées et de leur propriétaire est une exigence absolue.

Les coureurs s'assureront que leur véhicule et ceux des personnes les accompagnant ne causent pas de dommages à la végétation ni de gêne aux autres usagers de la voirie. Merci de privilégier le covoiturage.

Respecter le balisage des parkings, les informations détaillées seront disponibles sur notre site. La compétition n'a de sens que dans le respect des autres concurrents. Toute tricherie caractérisée sera passible d'une exclusion immédiate de la course.

Ce point inclut bien évidemment le respect intégral du parcours tel qu'il est décrit dans le roadbook. Respecter les sols en suivant scrupuleusement le parcours tracé par les organisateurs afin de respecter les sites traversés (faune et flore). En outre, tout coureur est tenu d'assurer en priorité l'assistance à un autre concurrent qui serait en difficulté (blessure, état de grande faiblesse, hypothermie...). Selon les circonstances et en cas d'estimation fiable, le temps pris par le concurrent pour porter secours à un autre coureur pourra être décompté de son temps final, sur sa demande et après l'accord de la direction de course.

Article 12 : Classements et récompenses

Pour chacune des 6 courses : AMT, TDL, RLT, RAC, LST et CDS, les coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée dans le respect des différentes barrières horaires, il sera procédé aux classements de toutes les catégories.

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers des classements de chaque course:

- Scratch Hommes,
- Scratch Femmes.

Aucune récompense en argent ne sera délivrée.

2 trophées seront également remis :

- Le trophée Stéphane LAIDIE récompensant le 1er Ardennais* au classement scratch de l'AMT.
- Le trophée Jean-Claude SANT récompensant la 1ère Ardennaise* au classement scratch de l'AMT.

* résidant dans les Ardennes (l'adresse précisée lors de l'inscription faisant foi) et hors club Athlétic Belair Club

Les temps et classements finaux complets seront disponibles sur la ligne d'arrivée et au plus tard le lendemain avant 18H00 sur le site.

Article 13 : Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de AIAC Courtage.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

Article 14 : Pénalités et disqualification

PENALITES :

- 15 mn pour non utilisation des trottoirs et des passages piétons
- 15 mn pour dossard non lisible
- 1h pour jet de détritus sur le parcours et incivilité en général
- 1h pour absence d'1 matériel obligatoire
- 2h si non présentation du téléphone en état de marche.
- 2h pour assistance alimentaire externe

DISQUALIFICATION :

- Non-assistance à un coureur en difficulté.
- Non présentation de réserve alimentaire suffisante pour rejoindre la ligne d'arrivée.
- Non-respect du parcours.
- Absence de la frontale. (Pour l'AMT- TDL)
- Absence d'au moins 2 matériels obligatoires
- Dopage
- Non soumission à l'examen d'un médecin sur la course ou refus de ne pas appliquer sa décision.

Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice soit aux autres coureurs, soit aux organisateurs.

Les médecins pourront mettre hors course un concurrent présentant des signes cliniques pouvant mettre en péril sa santé. Seul le médecin responsable est habilité à prendre cette décision. Dans ce cas, le dossard sera impérativement retiré et le coureur ne pourra pas poursuivre la course.

Information FFA : Tous les moyens d'aide à l'athlète sont interdits et passibles de disqualification (écouteurs sous toutes ses formes, et autres technologies, chien, etc.)

ABANDON :

En cas d'abandon, le coureur signale au plus proche contrôle son retrait de la course et **appelle la cellule abandon** (numéro figurant sur le dossard) puis restitue son dossard soit à un responsable de course, soit au PC Course de la base.

Pour des raisons de sécurité, **MERCI de respecter cette règle.**

Article 15 : Modification du parcours, ou barrières horaires et annulation de la course

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l'Organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter la course ou de modifier le parcours et les barrières horaires, voire d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Article 16 : Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs des 6 courses: AMT, TDL RLT RAC LST et CDS ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires, la FFA, les médias à utiliser et à diffuser le classement de la course, informations personnelles, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, et dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

Toute inscription implique la prise de connaissance du présent règlement et son acceptation.

Version rédigée le 13 janvier 2022, dernière modification le 25 janvier 2022.